REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité –Travail

****

PROCESSUS DE RABAT

Réunion thématique sur l'asile et la protection internationale dans la région du Processus de Rabat

Présentation de Monsieur ***NABEZA DIMBELE Alain Victoire***

Commissaire de Police, Directeur Général Adjoint de l'Emigration-Immigration

PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTRODUCTION

État d'Afrique centrale, la République Centrafricaine est limitée au Nord par le Tchad, au Nord est par le Soudan, à l'Est par le Soudan du sud, au Sud par la République Démocratique du Congo et La République du Congo et à l'Ouest par le Cameroun.

Avec une population de 4.616.000 habitants (estimation de 2013), pour une superficie de 623 000 km2, la RCA n'est pas exempte du phénomène de migration étant donné sa situation géographique, situé au cœur de l'Afrique et frontalier avec sept (7) pays.

INTRODUCTION (Suite et fin)

Depuis plusieurs années, ce pays traverse une crise politique majeure dont les conséquences en termes de déplacements et de violences sont considérables et sans précédent pour la population.

Cette situation ne constitue t'elle pas un défi à la protection internationale? Le gouvernement a-t-il la possibilité d'offrir ses services aux personnes se trouvant dans le besoin de la protection ?

Une analyse synthétique de la politique du gouvernement sur la question de la migration et l'état des lieux de la situation en République Centrafricaine nous permettrons de faire une approche sur la question de l'asile et de protection internationale dans ce pays.

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA MIGRATION

La RCA s'est dotée des institutions républicaines et instruments juridiques chargés de la gestion des étrangers sur son territoire.

1. Des institutions républicaines

On trouve le Ministère des Affaires Étrangères et des Centrafricains de l'Etranger ; le Ministère de la Sécurité Publique et de l'Emigration-Immigration en charge du contrôle des étrangers ;

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA MIGRATION (Suite)

- Le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation en charge de leur naturalisation;
- le Ministère du Commerce en charge d'investissements des Etrangers ;
- Le Ministère de la Coopération Internationale à travers la désignation d'un point focal sur la migration.

2. Des instruments juridiques

Ils se situent à deux niveaux : international et national.

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA MIGRATION (Suite)

a) *Instruments juridiques internationaux*

L'engagement de la RCA en faveur des Droits de l'Homme en général et notamment ceux des populations migrantes est déterminant par son adhésion à la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et régionaux parmi lesquels :

- La déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale, ratifié le 16 mars 1971;
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ratifié le 08 mai 1981 ;
- La Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples ratifiés le 26 Aout 1986 ;

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA MIGRATION (Suite)

- La Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 23 juin 1991 ;
- Le Statut de la cour Pénale Internationale ratifié le 03 octobre 2001 ;
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifiée le 03 juillet 2002.

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA MIGRATION (Suite)

b) Instruments juridiques nationaux

La RCA a adopté diverses législations nationales relatives aux étrangers :

La Constitution du 27 décembre 2004 a proclamé solennellement la non discrimination et l'égalité entre tous les hommes vivants sur le territoire centrafricain tout en assurant leur protection physique dans tous les domaines (nationaux ou étrangers) ;

- La Loi N° 60.70 relative au séjour des Etrangers sur le territoire Centrafricain ;
- Décret N° 60.63 fixant les modalités d'établissement des carnets d'identité des étrangers ;
- Décret n° 60.66 portant fixation de la taxe de délivrance des carnets d'identité des étrangers et celle de leur visa annuel ;

ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION DE LA MIGRA (Suite)

- Décret n°61.056 fixant le tarif de caution de rapatriement et les conditions d'attribution des dispenses générales ou individuelles des cautions.
- Décret n° 85.205 fixant les modalités d'établissement des cartes de séjour des résidents étrangers…

De ce qui précède, il en résulte que la question de la migration figure dans la droite ligne de la politique du gouvernement centrafricain. L'analyse de ces législations nationales témoigne à suffisance que la question de migration légale et illégale est réglementée en République Centrafricaine.

L'ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION EN RCA

La crise humanitaire actuelle fait suite à deux années de conflits politiques qui ont débouché sur une grande instabilité et des violences généralisées, perpétrées par deux factions antagonistes.

En effet, depuis le mois de décembre 2013, environ 25 pour cent de la population centrafricaine a été déplacée à l'intérieur du territoire car le conflit a créé une profonde fracture ethnico-religieuse dans le pays.

Au plus fort des troubles, début 2014, plus de 930 000 personnes étaient déplacées. Ce conflit a eu également des répercussions régionales, plus de 190 000 réfugiés centrafricains ayant fui au Cameroun, au Congo, en République Démocratique du Congo et au Tchad le mois de décembre 2013.

SITUATION CHIFFREE DES MIGRANTS EN RCA

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	TOTAL	ASSISTÉ	TOTAL
REFUGIE	RDC	5320		5320
	SOUDAN	5730		
DEMANDEUR D'ASILE	RDC	1160	910	580
	PAYS DIVERS	510		130
REFUGIES RAPATRIES	RCA			25000
DEPLACES INTERNES	RCA	500.000	300.000	180.000
DEPLACES RENTRÉS		30000	180.000	120.000

Localisation des déplacés internes:

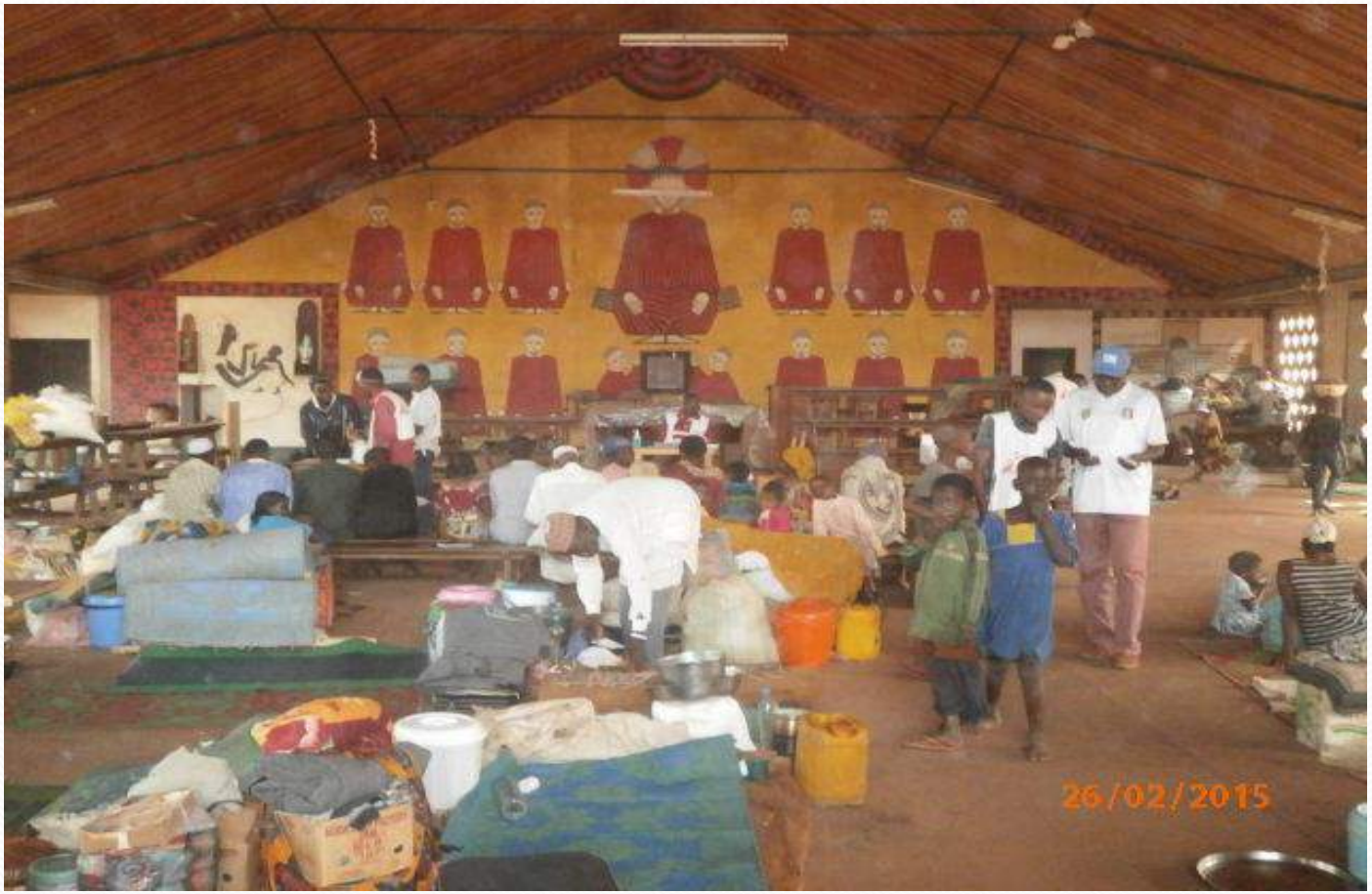

Les déplacés musulmans à l'enclave de la Paroisse Saint Martyrs de l'Ouganda de Carnot (Sud Ouest de la RCA)

Localisation des déplacés internes (su

Les déplacés à l'Evêché de Berberati (Mambéré Kadeï Sud Ouest de la RCA)

Localisation des déplacés internes (suite)

Les retournés et déplacés à Moyen-Sido (Visité par le UNHCR dans le Nord de la RCA)

Localisation des déplacés internes (suite)

Les déplacés interne de Bambari (Centre de la RCA)

Conséquences de la crise sur les migrants

La crise a eu des répercussions sur les migrants (demandeurs d'asile et réfugiés), principalement Congolais du RDC et Soudanais; quelques 6 000 réfugiés Congolais ayant choisi de rentrer dans leur pays; cependant, la position du gouvernement vis-à-vis de l'asile demeure constructive.

Approche de solution globale sur la crise de la Migration

- Mise en place d'un cadre opérationnel de la gestion de la crise migratoire;
- La situation de la migration avant, pendant et après la crise;
- Les types de conséquence qui découlent des différentes perspectives y compris les perspectives humanitaires (besoins en termes de sécurité alimentaires et de vêtements, la gestion du transport de la population sous d'autres cieux meilleurs;)

Conséquences de la crise sur les migrants (suite et fin)

- Perspectives de développement et de paix;
- Les implications des conséquences pour une réponse rapide, prévisible et comptable dans l'intérêt de la population en détresse.

Les besoins des populations mobiles et vulnérables ne sont pas couverts par les mécanismes existants particulièrement les migrants internationaux qui se retrouvent dans les pays de transit ou de destination.

Conséquences à court, moyen et long terme sur le déplacement

A court terme

- Déplacement interne continu;
- Déplacement transfrontalier dans la sous région;
- Retour spontané;
- Déplacement lié à l'insécurité alimentaire.

Conséquences à court, moyen et long terme sur le déplacement (suite et fin)

A moyen terme

- Retour des déplacés en cas d'amélioration des conditions sécuritaires;
- En cas de persévérance d'insécurité;
- Accroissement de la migration de la population active vers zones de ressources naturelles;
- Défis de cohésion sociale entres les différents groupes;
- Déplacement des éleveurs transhumants influencés par la situation sécuritaire et les risques liés au commerce illicite des armes;
- Disputes entre les retournés et les non déplacés au sujet des biens.

A long terme

- Retour des déplacés et migrants transnationaux vers les opportunités et la sécurité économique;
- Défis de cohésion sociale entre les différents groupes;
- Disputes entre les déplacés qui sont revenus et ceux qui ne se sont pas déplacés;
- Accroissement de la transhumance des éleveurs et de leurs activités à cause du pâturage, de l'eau et du climat.

Situation des mouvements avant 2013

La République Centrafricaine a été toujours une terre d'accueil ; Jusqu'en 2013, c'est-à-dire avant la grande crise qui a secoué ce pays, elle a toujours accueilli et protégé les étrangers de différent statut (demandeurs d'asile, réfugiés …) et de nationalité diverses. En 2003 déjà on dénombrait 44 753 réfugiés et demandeurs d'asile ;en 2013 ils étaient au nombre 17865.

CONCLUSION

Depuis un certains temps, grâce à l'appui de la communauté internationale, à travers les forces de la Sangaris, l'Eufor et la MINUSCA, la sécurité commence à revenir dans le pays bien qu'il demeure encore quelques zones qui abritent des groumes armées qui attendent le processus de désarmement et démobilisation. L'effort inlassable des ONG internationales et nationales qui a favorisé le retour de certains déplacés internes et réfugiés dans leur localité respective. Il y'a lieu ici de remercier la communauté internationale qui ne cesse de voler au secours de la République Centrafricaine.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

SINGUILA MINGUI